

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FSE Alsace 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	25 sept. 2020

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>7</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	10
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 8iii.....	10
1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	11
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 8iii .....	12
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1 .....	14
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 9v .....	15
1.2. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	16
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 9v.....	17
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2 .....	19
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 10iii.....	20
1.3. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	21
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 10iii .....	22
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3 .....	24
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 5 / 8ii .....	25
1.4. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	27
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 8ii .....	28
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5 .....	29
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4.....	30
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 .....	31
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	32
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	33
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	33
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	34
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	36
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	37
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	38
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS</b> .....	<b>39</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES</b> .....	<b>41</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>42</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS</b> .....	<b>45</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>46</b>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</b> .....	<b>47</b>

<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>49</b>
10.1. Grands projets .....	49
10.2. Plans d'action communs .....	52
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>55</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	55
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	55
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	55
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	55
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	56
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013</b> .....	<b>57</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	57
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	59
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)</b> .....	<b>60</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>61</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	61
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	61
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	61
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	61
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	62
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	62
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>63</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)</b> .....	<b>64</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>65</b>
<b>18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]</b> .....	<b>66</b>
<b>Documents</b> .....	<b>67</b>
<b>Résultats de la dernière validation</b> .....	<b>68</b>



**2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2019. Il a été adopté par le Comité de suivi par consultation écrite le 25 septembre 2020.

Tous les axes du PO FSE-IEJ Alsace ont fait l'objet d'une programmation à la date de fin de l'exercice 2019, à l'exception de l'axe 4 « assistance technique ».

Depuis le début de la période de programmation et jusqu'à la fin de l'exercice 2019, 220 dossiers ont été programmés, pour un coût total éligible de 90 370 822 € dont 42 305 493 € de FSE/IEJ, pour un taux de programmation de 83,25%.

Concernant plus particulièrement l'année 2019, 30 nouveaux dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 2 916 167,92 € € dont 1 736 342,37 € de FSE/IEJ.

Les données de la programmation par axe pour la seule année 2019 sont décrites en partie 3.1, par axe prioritaire.

6 Comités Régionaux de Programmation (CRP) ont été organisés en 2019 permettant de programmer les opérations décrites en partie 3.1.

Un Comité de suivi en présentiel commun au Grand Est s'est réuni le 27 novembre 2019. Ce même Comité de suivi a été consulté 3 fois par procédure écrite (mars, juin et septembre 2019) pour des modifications de forme des Document de Mise en Œuvre : Actualisation des données et informations au regard de l'évolution du contexte national et régional (intitulés des différents schémas, documents de référence, dispositifs, intitulé de la Délégation aux Fonds Européens...) ; Simplification des procédures présentées dans les DOMO dans le respect des Programmes Opérationnels (PO) validés par la Commission européenne.

Enfin, depuis 2016, 10 demandes de paiement ont pu être adressées à la Commission européenne pour un montant total de 32.229.837,48 € (dont 798.482,31 € sur l'axe 5 IEJ) pour un montant de 16 247 999,16 € de FSE IEJ (dont 532.321,54 € d'IEJ). En 2019 plus précisément, 3 demandes de paiements ont été effectuées pour un montant FSE de dépenses certifiées de 15.921.154,71 € pour un montant de 8.093.657,75 € de FSE IEJ (dont 532.321,54 € d'IEJ).

L'avancée du programme a ainsi permis de passer avec succès l'étape du dégagement d'office 2019 comme en 2018.

Outre les contrôles réguliers des autorités d'audit et de certification et les vérifications d'opérations réalisées par l'AG, le PO FSE-IEJ Alsace a fait l'objet d'un audit de reperformance de la Commission européenne, réalisé du 24 au 28 septembre 2018, sur les audits d'opérations menés par la CICC sur les PO du Grand Est. Le rapport définitif a été transmis fin décembre 2019.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise	<p>Depuis le début du programme, 24 projets programmés pour un coût total de 6 938 844 €, dont 2 660 199 € de FSE, soit 84,33% de taux de programmation.</p> <p>En 2019, 2 opérations ont été programmées pour un coût total de 288 134 € dont 123 467 € de FSE correspondant.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles intermédiaires des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, à partir de 2019 les cibles sont à atteindre pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur CO01 : 3613 chômeurs aidés pour une valeur cible 2023 de 4 067 soit un taux d'atteinte de 89%.</li> <li>- Indicateur financier : 4 284 947 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 6 308 842 € soit 68% de taux d'atteinte pour 2023.</li> </ul>
2	Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales	<p>Depuis le début du programme, 98 projets programmés pour un coût total de 5 107 254 € dont 3 077 497 € de FSE soit 52,06% de taux de programmation.</p> <p>24 projets soutenus en 2019 pour un coût total de 1 638 583,33 €, dont 908 159,68 € de FSE.</p> <p>Cet axe connaissait une programmation lente en volume financier mais régulière et importante en nombre de dossiers à suivre, à la faveur du lancement des appels à projets pour les micro-projets innovants du secteur de l'ESS. Il y a eu 1 appel à projets en 2019.</p> <p>L'accélération de la programmation s'est enclenchée depuis 2018, et se poursuit en 2019 avec davantage de projets émergeant sur le dispositif développement et pérennisation de projets. En 2019, 13 projets ont été programmés hors cadre du dispositif micro-projets innovants avec des montants permettant l'accélération du taux de programmation.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles intermédiaires des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, à partir de 2019 les cibles sont à atteindre pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur CO23 : 97 micros, petites et moyennes entreprises, y compris de coopératives et entreprises de l'économie sociale, bénéficiant d'un soutien pour une valeur cible 2023 de 100 soit un taux d'atteinte de 97% ;</li> <li>- Indicateur financier : 1 677 459 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2023 de 11 822 142 € soit 14% de taux d'atteinte pour 2023.</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
3	Renforcer l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, à l'accroissement des qualifications et des compétences, et à l'accroissement de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation	<p>Depuis le début du programme, 91 projets programmés pour un coût total de 71 713 641 € dont 33 911 366 € de FSE, soit 109.56 % de taux de programmation.</p> <p>3 projets ont été soutenus en 2019 pour un coût total de 285 533,59 €, dont 138 715,69 € de FSE.</p> <p>Il s'agit d'un axe important du programme en montant financier et en nombre de projets. Jusqu'en 2018, il s'agissait principalement d'apporter un soutien aux projets portés par la Région, des marchés de formation qui ciblent principalement des demandeurs d'emploi. Pour l'année 2019, il s'agit de 3 projets externes, de projets récurrents. Le taux de programmation ayant largement dépassé le taux de 100% et l'IEJ mobilisant des crédits sur les mêmes dispositifs, il n'y a plus d'enjeu financier à venir.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles intermédiaires des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, à partir de 2019 les cibles sont à atteindre pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur CO05 : 6123 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant pour une valeur cible 2023 de 9 584 soit un taux d'atteinte de 64% ;</li> <li>- Indicateur financier : 25 087 199€ de dépenses certifiées pour une valeur cible de 70 877 346€ soit 35% de taux d'atteinte pour 2023.</li> </ul>
4	Assistance technique	<p>Depuis le début de la programmation, 3 dossiers ont été programmés pour un coût total de 842 370,51 € dont 421 185,25 € de FSE, soit 24,09% de taux de programmation.</p> <p>Aucun dossier n'a été programmé en 2019. L'Autorité de gestion recourra à la procédure d'assistance technique forfaitaire à partir de 'l'exercice comptable 2020/2021.</p>
5	Initiative pour l'Emploi des Jeunes	<p>Depuis le début du programme, 4 projets programmés pour un coût total de 5 768 713 € dont 2 235 246€ de FSE, soit 24,92% de taux de programmation.</p> <p>1 projet a été soutenu en 2019 pour un coût total de 708 917 €, dont 566 000 € de FSE.</p> <p>L'année 2019 est la deuxième année de programmation sur l'axe IEJ. L'animation est toujours aussi importante, mais elle n'a pas permis de concrétiser les démarches de montage et de dépôt de nouvelle demande en 2019.</p> <p>Les difficultés de programmation apparaissent dans les chiffres actuels. Toutefois, la dynamique dans les contacts et réseaux a été plus importante à l'automne 2019, le calendrier n'a simplement pas permis aux structures de déposer leurs projets fin 2019. La</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		dynamique sera plus visible en 2020, notamment avec le dépôt d'une demande de subvention de la Région concernant une partie du programme régional de formation permettant la programmation de la totalité de l'enveloppe non utilisée à ce jour.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					86,00	45,00	41,00					4,00	2,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					121,00	74,00	47,00					0,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					159,00	86,00	73,00					7,00	5,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					4 126,00	2 599,00	1 527,00					34,00	40,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 253,00	2 301,00	952,00	1 905,00	1 196,00	709,00	0,59	0,52	0,74	24,00	27,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 635,00	1 148,00	487,00					7,00	8,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					1 341,00	740,00	601,00					13,00	16,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					232,00	130,00	102,00					6,00	3,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					60,00	35,00	25,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					494,00	316,00	178,00					2,00	3,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	26,00	22,00	8,00	6,00	3,00	6,00	4,00	5,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	38,00	28,00	11,00	10,00	25,00	7,00	0,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	4,00	11,00	41,00	20,00	2,00	0,00	32,00	36,00	0,00	1,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	5,00	3,00	400,00	349,00	885,00	422,00	1 097,00	604,00	178,00	109,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	253,00	185,00	258,00	121,00	561,00	297,00	100,00	79,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1,00	2,00	116,00	48,00	332,00	135,00	606,00	251,00	86,00	43,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	1,00	216,00	217,00	84,00	52,00	334,00	260,00	92,00	55,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	2,00	31,00	28,00	8,00	4,00	70,00	46,00	14,00	19,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	6,00	9,00	6,00	4,00	17,00	10,00	6,00	2,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	42,00	21,00	24,00	9,00	198,00	127,00	50,00	18,00

Axe prioritaire	1 - Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

### 1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	1 - Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4 067,00	2 877,00	1 190,00	3 613,00	2 191,00	1 422,00	0,89	0,76	1,19	159,00	68,00	91,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				1 514,00	931,00	583,00				70,00	26,00	44,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				1 124,00	710,00	414,00				27,00	13,00	14,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				741,00	483,00	258,00				23,00	10,00	13,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	4 529,00	3 318,00	1 211,00	1 925,00	1 166,00	759,00	0,43	0,35	0,63	89,00	36,00	53,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				708,00	438,00	270,00				18,00	11,00	7,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				371,00	236,00	135,00				25,00	13,00	12,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				260,00	168,00	92,00				20,00	11,00	9,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				365,00	236,00	129,00				6,00	2,00	4,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				4 504,00	2 944,00	1 560,00				56,00	28,00	28,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 790,00	885,00	905,00				211,00	86,00	125,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				1 869,00	1 282,00	587,00				17,00	6,00	11,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				425,00	285,00	140,00				5,00	1,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				643,00	410,00	233,00				19,00	6,00	13,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				102,00	82,00	20,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				1 761,00	1 022,00	739,00				82,00	35,00	47,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				880,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	30,00			5,00			0,17			2,00		
	Total général des participants					6 662,00						275,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	66,00	31,00	35,00	478,00	257,00	221,00	630,00	407,00	223,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	34,00	19,00	15,00	172,00	100,00	72,00	271,00	186,00	85,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	13,00	10,00	3,00	137,00	67,00	70,00	395,00	259,00	136,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	1,00	2,00	14,00	8,00	6,00	253,00	173,00	80,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	57,00	33,00	24,00	171,00	87,00	84,00	368,00	230,00	138,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	12,00	8,00	4,00	60,00	33,00	27,00	194,00	122,00	72,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	4,00	3,00	1,00	42,00	27,00	15,00	64,00	44,00	20,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	2,00	1,00	33,00	22,00	11,00	46,00	33,00	13,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	3,00	2,00	1,00	134,00	85,00	49,00	80,00	42,00	38,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	25,00	13,00	12,00	327,00	189,00	138,00	998,00	683,00	315,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	108,00	59,00	49,00	325,00	137,00	188,00	315,00	171,00	144,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	9,00	1,00	8,00	88,00	61,00	27,00	367,00	262,00	105,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	2,00	0,00	2,00	21,00	18,00	3,00	29,00	22,00	7,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	6,00	3,00	3,00	59,00	36,00	23,00	94,00	66,00	28,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	12,00	8,00	4,00	24,00	21,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	34,00	19,00	15,00	221,00	106,00	115,00	419,00	258,00	161,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	3,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		136,00			786,00			1 393,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 560,00	975,00	585,00	720,00	453,00	267,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	577,00	370,00	207,00	390,00	230,00	160,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	492,00	324,00	168,00	60,00	37,00	23,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	399,00	258,00	141,00	49,00	33,00	16,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	888,00	545,00	343,00	352,00	235,00	117,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	322,00	205,00	117,00	102,00	59,00	43,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	155,00	92,00	63,00	81,00	57,00	24,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	105,00	62,00	43,00	53,00	38,00	15,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	81,00	60,00	21,00	61,00	45,00	16,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 297,00	1 477,00	820,00	801,00	554,00	247,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	562,00	307,00	255,00	269,00	125,00	144,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 034,00	699,00	335,00	354,00	253,00	101,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	191,00	126,00	65,00	177,00	118,00	59,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	179,00	99,00	80,00	286,00	200,00	86,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	22,00	17,00	5,00	44,00	36,00	8,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	801,00	480,00	321,00	204,00	124,00	80,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			880,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		2 940,00			1 132,00		

Axe prioritaire	1 - Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 9v**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						5,00	2,00	3,00				1,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						137,00	93,00	44,00				5,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						40,00	17,00	23,00				6,00	4,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						307,00	183,00	124,00				9,00	2,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	114,00	51,00	63,00	65,00	34,00	31,00	0,57	0,67	0,49	4,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						282,00	176,00	106,00				12,00	4,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						135,00	75,00	60,00				14,00	13,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						39,00	23,00	16,00				5,00	5,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						13,00	6,00	7,00				1,00	1,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						72,00	47,00	25,00				2,00	3,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	1,00	1,00	67,00	31,00	7,00	9,00	13,00	1,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2,00	9,00	9,00	6,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	46,00	52,00	102,00	51,00	18,00	11,00	8,00	8,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	2,00	4,00	21,00	19,00	3,00	8,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	36,00	39,00	91,00	47,00	20,00	12,00	17,00	4,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2,00	7,00	49,00	32,00	7,00	8,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	3,00	3,00	13,00	7,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	3,00	39,00	16,00	2,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

## 1.2. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014											
			Cumulé			Total annuel			Qualitative					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes



Axe prioritaire	2 - Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 9v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				277,00	143,00	134,00				20,00	16,00	4,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	274,00	123,00	151,00	153,00	65,00	88,00	0,56	0,53	0,58	11,00	8,00	3,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				205,00	107,00	98,00				37,00	24,00	13,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				112,00	51,00	61,00				20,00	10,00	10,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				360,00	204,00	156,00				21,00	12,00	9,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				175,00	112,00	63,00				26,00	18,00	8,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				78,00	41,00	37,00				6,00	3,00	3,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				57,00	31,00	26,00				4,00	3,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				132,00	73,00	59,00				27,00	18,00	9,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				398,00	250,00	148,00				25,00	17,00	8,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				275,00	101,00	174,00				24,00	16,00	8,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				226,00	126,00	100,00				27,00	15,00	12,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	142,00	64,00	78,00	232,00	146,00	86,00	1,63	2,28	1,10	10,00	7,00	3,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	700,00	315,00	385,00	199,00	112,00	87,00	0,28	0,36	0,23	26,00	19,00	7,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				68,00	41,00	27,00				6,00	3,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				130,00	70,00	60,00				14,00	10,00	4,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				1,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				2,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	100,00			97,00			0,97			24,00		
	Total général des participants					842,00						78,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	136,00	59,00	77,00	72,00	41,00	31,00	38,00	21,00	17,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	65,00	23,00	42,00	49,00	22,00	27,00	19,00	7,00	12,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	38,00	11,00	27,00	73,00	34,00	39,00	42,00	23,00	19,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	10,00	3,00	7,00	43,00	17,00	26,00	38,00	20,00	18,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	92,00	40,00	52,00	208,00	133,00	75,00	25,00	15,00	10,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	30,00	13,00	17,00	74,00	41,00	33,00	25,00	25,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	18,00	9,00	9,00	34,00	20,00	14,00	20,00	9,00	11,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	11,00	7,00	4,00	23,00	12,00	11,00	19,00	9,00	10,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	13,00	8,00	5,00	80,00	41,00	39,00	12,00	6,00	6,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	78,00	48,00	30,00	194,00	120,00	74,00	70,00	44,00	26,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	170,00	50,00	120,00	49,00	22,00	27,00	23,00	9,00	14,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	38,00	14,00	24,00	114,00	67,00	47,00	27,00	14,00	13,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	15,00	8,00	7,00	162,00	98,00	64,00	40,00	30,00	10,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	60,00	36,00	24,00	89,00	47,00	42,00	19,00	7,00	12,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	8,00	5,00	3,00	43,00	25,00	18,00	10,00	7,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	44,00	19,00	25,00	45,00	28,00	17,00	23,00	12,00	11,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	1,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	1,00			0,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	19,00			19,00			24,00		
	Total général des participants		266,00			353,00			105,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	11,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	9,00	5,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	14,00	4,00	10,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Plus développées	20,00	15,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	31,00	21,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	9,00	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	20,00	16,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	5,00	3,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	5,00	3,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	11,00			0,00		
	Total général des participants		40,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entreprenariat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	3 - Renforcer l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, à l'accroissement des qualifications et des compétences, et à l'accroissement de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						1 373,00	754,00	619,00				79,00	55,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						4 046,00	1 907,00	2 139,00				19,00	5,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	10 490,00	4 727,00	5 763,00	407,00	190,00	217,00	0,04	0,04	0,04	13,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						2 705,00	1 702,00	1 003,00				383,00	208,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	15,00%	14,00%	16,00%	519,80	297,10	222,70	0,50	0,62	0,40	246,00	155,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						7 328,00	3 660,00	3 668,00				101,00	70,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						5 542,00	2 916,00	2 626,00				196,00	124,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						2 808,00	1 404,00	1 404,00				139,00	90,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						788,00	406,00	382,00				12,00	7,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						74,00	30,00	44,00				3,00	6,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						1 083,00	529,00	554,00				58,00	38,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	14,00	16,00	53,00	98,00	350,00	266,00	258,00	184,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	179,00	169,00	533,00	657,00	781,00	1 000,00	395,00	308,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	19,00	41,00	120,00	140,00	38,00	34,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	219,00	98,00	164,00	140,00	615,00	385,00	321,00	172,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,60	5,70	33,50	38,00	17,00	24,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	285,00	207,00	739,00	800,00	1 593,00	1 644,00	942,00	947,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	301,00	202,00	572,00	600,00	1 244,00	1 191,00	603,00	509,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	73,00	30,00	196,00	244,00	701,00	783,00	294,00	257,00	1,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	11,00	11,00	95,00	79,00	167,00	184,00	121,00	101,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	1,00	6,00	11,00	16,00	24,00	4,00	2,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	23,00	15,00	82,00	108,00	293,00	327,00	72,00	66,00	1,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Renforcer l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, à l'accroissement des qualifications et des compétences, et à l'accroissement de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

### 1.3. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel			Qualitative	
						%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%		%
SP1	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Proportion (Taux)		Proportion	21,67	20,90	22,44				0,00	%	%	0,00	0,00%	0,00%	
spéc	Taux d'activité des seniors en Alsace (55-64 ans)	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	48,00	50,70	45,20				55,50	%	%	0,00	0,00%	0,00%	
spécl	Rupture de contrats d'apprentissage	Plus développées	Proportion (taux)		Proportion	24,00						22,10	%	%	0,00	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
SP1	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
spéc	Taux d'activité des seniors en Alsace (55-64 ans)	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
spécl	Rupture de contrats d'apprentissage	Plus développées	22,10%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
SP1	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	6,25%	7,50%	5,00%	6,25%	7,50%	5,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
spéc	Taux d'activité des seniors en Alsace (55-64 ans)	Plus développées	55,90%	58,90%	52,90%	55,90%	58,90%	52,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
spécl	Rupture de contrats d'apprentissage	Plus développées	12,35%	15,30%	9,40%	12,35%	15,30%	9,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
SP1	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
spéc	Taux d'activité des seniors en Alsace (55-64 ans)	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
spécl	Rupture de contrats d'apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	3 - Renforcer l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, à l'accroissement des qualifications et des compétences, et à l'accroissement de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	38 785,00	16 813,00	21 972,00	6 900,00	3 410,00	3 490,00	0,18	0,20	0,16	268,00	209,00	59,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				3 962,00	1 941,00	2 021,00				102,00	83,00	19,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				3 977,00	2 166,00	1 811,00				310,00	248,00	62,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 306,00	774,00	532,00				85,00	74,00	11,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	9 584,00	4 432,00	5 152,00	6 123,00	3 045,00	3 078,00	0,64	0,69	0,60	52,00	31,00	21,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	21 479,00	9 813,00	11 666,00	8 320,00	4 276,00	4 044,00	0,39	0,44	0,35	267,00	187,00	80,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				535,00	238,00	297,00				15,00	15,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				252,00	97,00	155,00				4,00	4,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				1 628,00	999,00	629,00				276,00	200,00	76,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				13 948,00	6 970,00	6 978,00				312,00	250,00	62,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 380,00	626,00	754,00				29,00	27,00	2,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				4 789,00	2 410,00	2 379,00				87,00	72,00	15,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 081,00	566,00	515,00				34,00	26,00	8,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				2 242,00	1 217,00	1 025,00				85,00	68,00	17,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				523,00	336,00	187,00				23,00	21,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3 530,00	1 810,00	1 720,00				191,00	163,00	28,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					17 000,00						630,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	714,00	468,00	246,00	131,00	49,00	82,00	3 647,00	1 567,00	2 080,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	249,00	178,00	71,00	71,00	22,00	49,00	2 218,00	993,00	1 225,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	233,00	182,00	51,00	427,00	195,00	232,00	1 485,00	684,00	801,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	153,00	135,00	18,00	38,00	18,00	20,00	724,00	325,00	399,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	161,00	99,00	62,00	1 545,00	817,00	728,00	1 965,00	875,00	1 090,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	482,00	312,00	170,00	718,00	365,00	353,00	3 856,00	1 869,00	1 987,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	36,00	19,00	17,00	99,00	53,00	46,00	265,00	95,00	170,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	28,00	15,00	13,00	1,00	0,00	1,00	159,00	53,00	106,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	460,00	306,00	154,00	303,00	178,00	125,00	323,00	165,00	158,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	562,00	384,00	178,00	1 635,00	813,00	822,00	6 170,00	2 733,00	3 437,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	66,00	44,00	22,00	154,00	70,00	84,00	604,00	228,00	376,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	216,00	149,00	67,00	633,00	332,00	301,00	2 231,00	963,00	1 268,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	81,00	64,00	17,00	105,00	62,00	43,00	561,00	240,00	321,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	185,00	123,00	62,00	372,00	208,00	164,00	738,00	354,00	384,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	71,00	57,00	14,00	92,00	59,00	33,00	168,00	96,00	72,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	305,00	234,00	71,00	345,00	180,00	165,00	1 468,00	629,00	839,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 108,00			2 103,00			7 097,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 121,00	1 116,00	1 005,00	19,00	1,00	18,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 306,00	664,00	642,00	16,00	1,00	15,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1 517,00	857,00	660,00	5,00	0,00	5,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	304,00	222,00	82,00	2,00	0,00	2,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	2 367,00	1 190,00	1 177,00	33,00	33,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2 972,00	1 519,00	1 453,00	25,00	24,00	1,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	119,00	55,00	64,00	1,00	1,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	60,00	25,00	35,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	264,00	150,00	114,00	2,00	0,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	5 223,00	2 762,00	2 461,00	46,00	28,00	18,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	518,00	251,00	267,00	9,00	6,00	3,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 604,00	894,00	710,00	18,00	0,00	18,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	300,00	174,00	126,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	860,00	464,00	396,00	2,00	0,00	2,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	166,00	103,00	63,00	3,00	0,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 203,00	587,00	616,00	18,00	17,00	1,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		6 005,00			57,00		

Axe prioritaire	3 - Renforcer l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, à l'accroissement des qualifications et des compétences, et à l'accroissement de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
spéc	Nombre de personnes (+15 ans) titulaire d'un diplôme inférieur ou égal au niveau IV	Plus développées	proportion	59,00			248,00	0,00	0,00	4,20			0,00		
spéc2	Apprentis (effectifs lors de la rentrée de septembre)	Plus développées	nombre	16 020,00			64 765,00	0,00	0,00	4,04			17 593,00		
spéc3	part des jeunes de 15 à 24 ans sortis du système éducatif sans qualification (NEET) en Alsace	Plus développées	proportion	10,00			74,30	0,00	0,00	7,43			11,60		
spéc4	Ruptures de contrats d'apprentissage	Plus développées	%	24,00			71,20	0,00	0,00	2,97			22,10		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
spéc	Nombre de personnes (+15 ans) titulaire d'un diplôme inférieur ou égal au niveau IV	Plus développées	0,00			69,20			58,70			60,50			59,60	0,00	0,00
spéc2	Apprentis (effectifs lors de la rentrée de septembre)	Plus développées	16 181,00			15 714,00			15 277,00			0,00			0,00	0,00	0,00
spéc3	part des jeunes de 15 à 24 ans sortis du système éducatif sans qualification (NEET) en Alsace	Plus développées	11,60			12,80			12,80			13,20			12,30	0,00	0,00
spéc4	Ruptures de contrats d'apprentissage	Plus développées	22,10			27,00			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	5 - Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 5 / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						5,00	4,00	1,00				3,00	1,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						6,00	5,00	1,00				5,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						5,00	5,00	0,00				5,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						1,00	1,00	0,00				1,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						4,00	3,00	1,00				3,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						4,00	3,00	1,00				3,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	100,00	60,00	40,00	4,00	3,00	1,00	0,04	0,05	0,03	2,00	1,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	750,00	370,00	380,00	7,00	5,00	2,00	0,01	0,01	0,01	5,00	1,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	450,00	225,00	225,00	7,00	5,00	2,00	0,02	0,02	0,01	5,00	1,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation						2,00	1,00	1,00				0,00	1,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation						7,00	7,00	0,00				5,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						3,00	1,00	2,00				0,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						5,00	3,00	2,00				3,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						8,00	7,00	1,00				7,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						9,00	5,00	4,00				4,00	2,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						7,00	7,00	0,00				5,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						5,00	5,00	0,00				4,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

#### 1.4. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	5 - Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					70,00	43,00	27,00				40,00	25,00	15,00
CO02	chômeurs de longue durée					27,00	17,00	10,00				14,00	11,00	3,00
CO03	personnes inactives		1 200,00	612,00	588,00	193,00	104,00	89,00	0,16	0,17	0,15	82,00	45,00	37,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					193,00	104,00	89,00				82,00	45,00	37,00
CO06	moins de 25 ans					222,00	128,00	94,00				121,00	70,00	51,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					178,00	103,00	75,00				107,00	62,00	45,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					45,00	23,00	22,00				13,00	6,00	7,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					89,00	46,00	43,00				56,00	32,00	24,00
CO16	participants handicapés					13,00	8,00	5,00				8,00	4,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées					7,00	3,00	4,00				3,00	2,00	1,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					11,00	5,00	6,00				7,00	3,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales					8,00	6,00	2,00				5,00	4,00	1,00
	Total général des participants					263,00						122,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		30,00	18,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		13,00	6,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		111,00	59,00	52,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		111,00	59,00	52,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		101,00	58,00	43,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		71,00	41,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		32,00	17,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		33,00	14,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		5,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		141,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	4 - Assistance technique
-----------------	--------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	Nombre d'agent		nombre	5,00	2,00	3,00	9,00	0,00	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
2	Nombre d'actions de communication		nombre	7,00			22,00			3,14			1,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	Nombre d'agent		0,00			4,40	0,00	0,00	4,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Nombre d'actions de communication		6,00			9,00			6,00			0,00			0,00		

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	3 613,00	2 191,00	1 422,00	159,00	68,00	91,00
1	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	4 284 947,00					
2	O	CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Number	FSE	Plus développées	97,00			24,00		
2	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	1 677 459,00					
3	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Plus développées	6 123,00	3 045,00	3 078,00	52,00	31,00	21,00
3	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	25 087 199,00					
5	O	CO03	personnes inactives	Number	IEJ		193,00	104,00	89,00	82,00	45,00	37,00
5	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	IEJ		798 482,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	3 454,00	3 388,00	2 910,00	
1	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	3 563 547,96	1 893 084,00	901 625,00	
2	O	CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Number	FSE	Plus développées	73,00	54,00	35,00	
2	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	1 201 448,55	267 023,00	0,00	
3	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Plus développées	6 071,00	5 910,00	4 365,00	
3	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	15 123 161,00	6 375 133,00	1 221 918,00	
5	O	CO03	personnes inactives	Number	IEJ		111,00	0,00	0,00	
5	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	IEJ		0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	2 280,00	720,00
1	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00
2	O	CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Number	FSE	Plus développées	11,00	0,00
2	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00
3	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Plus développées	2 400,00	33,00
3	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00
5	O	CO03	personnes inactives	Number	IEJ		0,00	0,00
5	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	IEJ		0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	2324	1644	680	4 067,00	2 877,00	1 190,00
1	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	1 412 200,00	0	0	6 308 842,00	0,00	0,00
2	O	CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Number	FSE	Plus développées	30			100,00		
2	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	985 023,00	0	0	11 822 142,00	0,00	0,00
3	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Plus développées	4000	1840	2160	9 584,00	4 432,00	5 152,00
3	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	FSE	Plus développées	13 857 306,00	0	0	70 877 346,00	0,00	0,00
5	O	CO03	personnes inactives	Number	IEJ		0	0	0	1 200,00	612,00	588,00
5	F	IF	Montant des dépenses certifiées de l'axe (CT)	€	IEJ		0	0	0	13 457 142,00	0,00	0,00



### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FSE	Plus développées	Total	6 308 842,00	50,00%	6 938 844,15	109,99%	6 419 662,63	5 013 287,60	79,46%	24
2	FSE	Plus développées	Total	11 822 142,00	50,00%	5 107 254,18	43,20%	3 997 138,29	2 562 752,26	21,68%	98
3	FSE	Plus développées	Total	61 905 918,00	50,00%	71 713 640,67	115,84%	69 726 541,66	41 721 143,61	67,39%	91
5	IEJ		Total	13 457 142,00	66,67%	5 768 712,86	42,87%	5 624 803,58	1 624 382,47	12,07%	4
4	FSE	Plus développées	Total	3 496 690,00	50,00%	842 370,51	24,09%	842 370,51	512 101,19	14,65%	3
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>83 533 592,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>84 602 109,51</b>	<b>101,28%</b>	<b>80 985 713,09</b>	<b>49 809 284,66</b>	<b>59,63%</b>	<b>216</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>13 457 142,00</b>	<b>66,67%</b>	<b>5 768 712,86</b>	<b>42,87%</b>	<b>5 624 803,58</b>	<b>1 624 382,47</b>	<b>12,07%</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>				<b>96 990 734,00</b>	<b>52,31%</b>	<b>90 370 822,37</b>	<b>93,17%</b>	<b>86 610 516,67</b>	<b>51 433 667,13</b>	<b>53,03%</b>	<b>220</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FSE	Plus développées	104	01	01	07		08	18	FR42	1 301 141,15	1 301 141,15	1 205 265,75	3
1	FSE	Plus développées	104	01	01	07		02	21	FR42	789 105,38	735 037,49	738 286,45	6
1	FSE	Plus développées	104	01	01	07		08	21	FR42	696 616,20	543 500,00	739 174,93	1
1	FSE	Plus développées	104	01	01	07		02	24	FR42	1 419 368,19	1 110 076,76	1 427 109,48	5
1	FSE	Plus développées	104	01	01	07		08	24	FR42	191 343,12	188 637,12	177 822,23	1
1	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	18	FR42	86 098,20	86 098,20	106 040,19	1
1	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	21	FR42	111 153,00	111 153,00	109 133,48	1
1	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	21	FR42	483 673,00	483 673,00	510 455,09	1
1	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	23	FR42	166 134,00	166 134,00	0,00	1
1	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	24	FR42	117 000,00	117 000,00	0,00	1
1	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	24	FR42	1 577 211,91	1 577 211,91	0,00	3
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		02	13	FR42	227 888,43	213 553,36	0,00	2
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		08	13	FR42	22 999,20	21 549,40	0,00	1
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		02	15	FR42	23 000,00	23 000,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		02	21	FR42	728 009,98	555 341,84	783 889,63	15
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		08	21	FR42	45 999,20	43 499,40	22 987,72	2
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		02	23	FR42	163 664,21	145 075,43	78 134,00	4
2	FSE	Plus développées	113	01	01	07		02	24	FR42	906 397,97	788 841,56	859 979,07	39
2	FSE	Plus développées	113	01	07	07		02	20	FR42	132 166,11	54 696,10	0,00	1
2	FSE	Plus développées	113	01	07	07		02	21	FR42	648 092,35	506 005,11	213 352,23	6
2	FSE	Plus développées	113	01	07	07		08	22	FR42	458 420,10	433 852,06	515 127,20	1
2	FSE	Plus développées	113	01	07	07		08	23	FR42	22 993,92	17 245,44	32 191,49	1
2	FSE	Plus développées	113	01	07	07		02	24	FR42	1 727 622,71	1 194 478,59	57 090,92	25
3	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	18	FR42	42 038 985,81	41 552 618,81	16 769 315,83	22
3	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	19	FR42	757 664,67	757 664,67	690 253,73	1
3	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	21	FR42	2 862 778,85	2 766 693,53	2 643 123,36	12
3	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	24	FR42	7 938 416,72	7 573 880,12	7 530 934,40	32
3	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR42	11 855 748,76	11 855 748,76	9 645 913,04	3
3	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	21	FR42	2 780 825,34	1 826 444,87	2 584 721,80	12

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	23	FR42	140 165,00	103 365,00	134 109,20	1
3	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	24	FR42	3 339 055,52	3 290 125,90	1 722 772,25	8
5	IEJ		103	01	07	07		08	24	FR42	5 768 712,86	5 624 803,58	1 624 382,47	4
4	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR42	556 491,43	556 491,43	495 409,07	1
4	FSE	Plus développées	122	01	07	07		08	18	FR42	150 000,00	150 000,00	0,00	1
4	FSE	Plus développées	123	01	07	07		08	18	FR42	135 879,08	135 879,08	16 692,12	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	

**Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
5	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Il n'y a pas eu d'évaluation menée en 2019 sur le PO. Seule une AMO a été lancée afin d'accompagner l'AG sur les perspectives de programmation d'ici 2023 et l'atteinte des cibles. Cela a permis de travailler sur le remaquetage du programme et d'analyser les indicateurs, tant leur fiabilité que l'atteinte de leur cible à 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------



## **5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES**

Le taux de programmation de l'IEJ est de 24,92 % avec seulement 4 projets programmés depuis le début de la programmation.

L'appel à projets lancé en avril 2018 afin de remonter des projets n'a pas enclenché une dynamique de dépôt en masse de demande. Un certain nombre de contact n'ont pas pu se concrétiser pour plusieurs raisons : manque de maturité du projet, cofinanceur plus facilement mobilisable (Etat). Malgré tout, la possibilité de flécher des crédits IEJ sur le programme de formation de la Région permettra de trouver une solution favorable et rapide dès 2020.

Les perspectives de programmation avec le fléchage de crédits sur un programme de formation porté par la Région est donc plus favorable qu'il y a 1 an. La décision a été actée à l'automne 2019. Les dossiers ont été déposés en août 2020.

Le point de vigilance demeure sur la collecte des justificatifs. Le chargé de mission en charge de cet axe 5 est vigilant. Dans la mesure, où le nombre de projets n'est pas conséquent il fait un point régulier avec les 4 porteurs pour s'assurer que les pièces d'éligibilité des participants sont collectées au fil de l'eau et sont conformes à ce qui avait été décidé.

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le taux de programmation FSE IEJ (84,33%) est jugé satisfaisant. La programmation sur l'année 2019 augmente progressivement en volume financier mais des écarts apparaissent entre axes. Les différences d'avancement entre axes sont un point d'attention dans la gestion globale de la programmation notamment au niveau des axes 2 (ESS) 5 (IEJ). Mais les perspectives à venir dès 2020 notamment pour le programme IEJ sont beaucoup plus favorables par rapport à la fin 2018 avec la possibilité de programmer de l'IEJ sur le programme de formation de la Région.

De façon globale, par rapport à 2018, le rythme de programmation s'est maintenu en 2019, mais il a été principalement sur l'axe 2, puisque 24 projets sur 30 en proviennent.

En 2019, l'attention de l'Autorité de gestion a été portée sur les points suivants :

- le traitement des demandes de paiement en nombre important, afin de ne pas mettre en difficulté les bénéficiaires,
- la consolidation de la démarche de suivi participants engagée en 2016, afin de répondre aux obligations réglementaires. Un rattrapage important a été entrepris pour les projets des années passées.

Les difficultés suivantes sont identifiées :

**GESTION GLOBALE :** Le service instructeur accuse un retard dans le traitement des demandes de paiement. Mais les chargés de mission étant moins mobilisés sur l'animation/montage/instruction et programmation, le rythme de certification accélère progressivement. Les moyens sont mis en oeuvre au quotidien pour apporter une réponse satisfaisante, des priorités sont apportées si nécessaire dans la gestion des dossiers, dans le respect des règles et des exigences du FSE.

**PROGRAMMATION DE L'IEJ :** les perspectives de programmation sont plus favorables depuis la décision de flécher de l'IEJ sur un programme de formation de la Région. La dynamique d'animation ne s'arrête pas pour autant car le risque de rejet est important sur des dispositifs conséquents concernant la

collecte des justificatifs d'éligibilité des participants. C'est un point d'attention que le Pôle FSE IEJ Alsace a bien noté et suivra régulièrement.

**CONTRÔLE** : la multiplicité des contrôles auxquels le service instructeur doit faire face est à souligner (vérifications d'opérations, contrôles qualité certification et contrôles ciblés sur le risque de l'Autorité de certification, contrôles de la CICC, de la Commission européenne...). Le travail généré par ces contrôles est important pour le service instructeur.

Les équipes peuvent être mobilisées pour répondre aux demandes, interrompant de fait le travail d'examen des demandes de paiement.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------



**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - Renforcer l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, à l'accroissement des qualifications et des compétences, et à l'accroissement de la pertinence des systèmes d'éducation et de formation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Assistance technique
-----------------	--------------------------

--

Axe prioritaire	5 - Initiative pour l'Emploi des Jeunes
-----------------	---

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
-----------------	---	---

<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
--------------	-------------	--------------

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--



**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--



**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	14 sept. 2020		Ares(2020)5126303	Résumé à l'intention des citoyens	30 sept. 2020	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /3.10iii-ESF.M.2014.T. Échec des valeurs: 2,00 - 3,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /3.10iii-ESF.M.2014.W. Échec des valeurs: 2,00 - 3,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /5.8ii-YEI..2018.M. Échec des valeurs: 1,00 - 2,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /5.8ii-YEI..2019.M. Échec des valeurs: 2,00 - 3,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /5.8ii-YEI..2019.T. Échec des valeurs: 3,00 - 7,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /5.8ii-YEI..2019.W. Échec des valeurs: 1,00 - 4,00
Avertissement	2.13	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 2A doivent être des nombres entiers (axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 10iii - FSE, catégorie de région: Plus développées, indicateur: CR03)